



Procès-Verbal n°5

Commission Régionale de l'Arbitrage

Section Lois du jeu

Réunion du mardi 27 novembre 2024

Présidence : MROZEK Sébastien ;

Membres présents : DA CRUZ Manuel – DONZEL Frédéric – OUNOUGHY Mourad - ROUX Luc

Excusés : BEQUIGNAT Daniel - GRATIAN Julien ;

Ordre du jour

- Examen d'une réserve technique n°5 et n°6 ;

1. Condoléances

Les membres de la Section des Lois du jeu présentent leurs plus sincères condoléances et expriment leur profonde tristesse à la suite de la disparition de la maman de leur ami, Mourad OUNOUGHY. Ils lui témoignent toute leur affection et leur soutien en cette période douloureuse.

2. Examen réserve technique n°5

La section des Lois du jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage accuse réception du dossier ST MARTIN MCV – MARBOZ ESV 4 - Séniors D3 Poule C, transmis par la Commission d'Appel de District de l'Ain à la Commission d'Appel Réglementaire de Ligue.

Considérant que la procédure ne respecte pas l'article 5.3 du Statut de l'arbitrage qui dispose que:

« Article 5 – Les Commissions régionales et départementales de l'Arbitrage

3. Recours :

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par les C.R.A et C.D.A., sont examinées :

- pour les C.D.A., par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage ;
- [...] »

Par ces motifs,

La Section des Lois du jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage examine en appel du club de ENT ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL une décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage de l'Ain concernant la réserve technique déposée par le club de ESB FOOTBALL

MARBOZ, à la 90^{ème} minute, lors de la rencontre, du 8 septembre 2024, ENT ST MARTIN MCV – MARBOZ ESV 4 - Séniors D3 Poule C, donnant match à rejouer **(PV5 a, joint en annexe)** ;

3. Examen réserve technique n°6

La Section Lois du Jeu examine la réserve technique déposée par le club PAYS COULEUR à la 81^{ème} lors de la rencontre SENIORS Féminin Régional 2 Poule Unique, PAYS DE COULEURS – ST PRIEST, du 16 novembre 2024 **(PV5 b, joint en annexe)** ;

L'ordre du jour n'ayant plus de points à évoquer, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Frédéric DONZEL

Le président de la Section Lois du jeu,

Sébastien Mrozek